

Commune de

MONTS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage 1/4

1:9 000

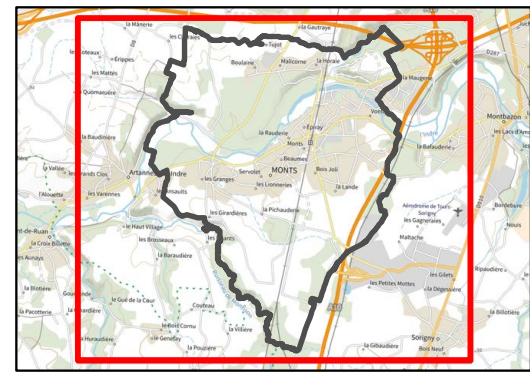
Vu pour être annexé à la délibération du 18 novembre 2025
approuvant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Monts
Le Maire,

APPROUVE LE : 18-11-2025

audicé

Vallée de Loire



Légende

Prescriptions

- Espace Boisé Classé à conserver ou à créer
- Élément de paysage à préserver
- Zone humide
- Patrimoine bâti à protéger
- Emplacement réservé
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
- Secteur avec interdiction de constructibilité
- Secteur avec conditions spéciales de constructibilité
- Permis de demolir
- Périmètre d'attente au titre du L151-41 du Code de l'Urbanisme
- Linéaire commercial protégé
- Linéaire avec conditions d'accès limitées
- Bâtiment susceptible de changer de destination
- Élément de paysage à préserver

Informations

- Plan de prevention des risques naturels previsibles d'inondation de la Vallée de l'Indre
- Polygone du CEA

Zone urbaine

- UA : Zone urbaine a vocation mixte couvrant le bourg ancien
- UB : Zone urbaine mixte a vocation principale d'habitat couvrant les quartiers résidentiels récents
- UBx : Zone urbaine correspondant a une ancienne decharge
- UC : Zone urbaine a vocation principale d'activités économiques
- UCr : Zone urbaine a vocation principale d'activités économiques pour le développement d'un centre de recherche
- UCz : Zone urbaine a vocation principale d'activités économiques pour le site du CEA

Zone à urbaniser

- 1AU : Zone a urbaniser a court terme ou moyen terme a vocation principale d'habitat
- 1AUC : Zone a urbaniser a court terme ou moyen terme a vocation d'activités économiques
- 1AUL : Zone a urbaniser a court terme ou moyen terme a vocation de tourisme et de loisirs
- 2AU : Zone a urbaniser a long terme a vocation principale d'habitat
- 2AUC : Zone a urbaniser a long terme a vocation d'activités économiques

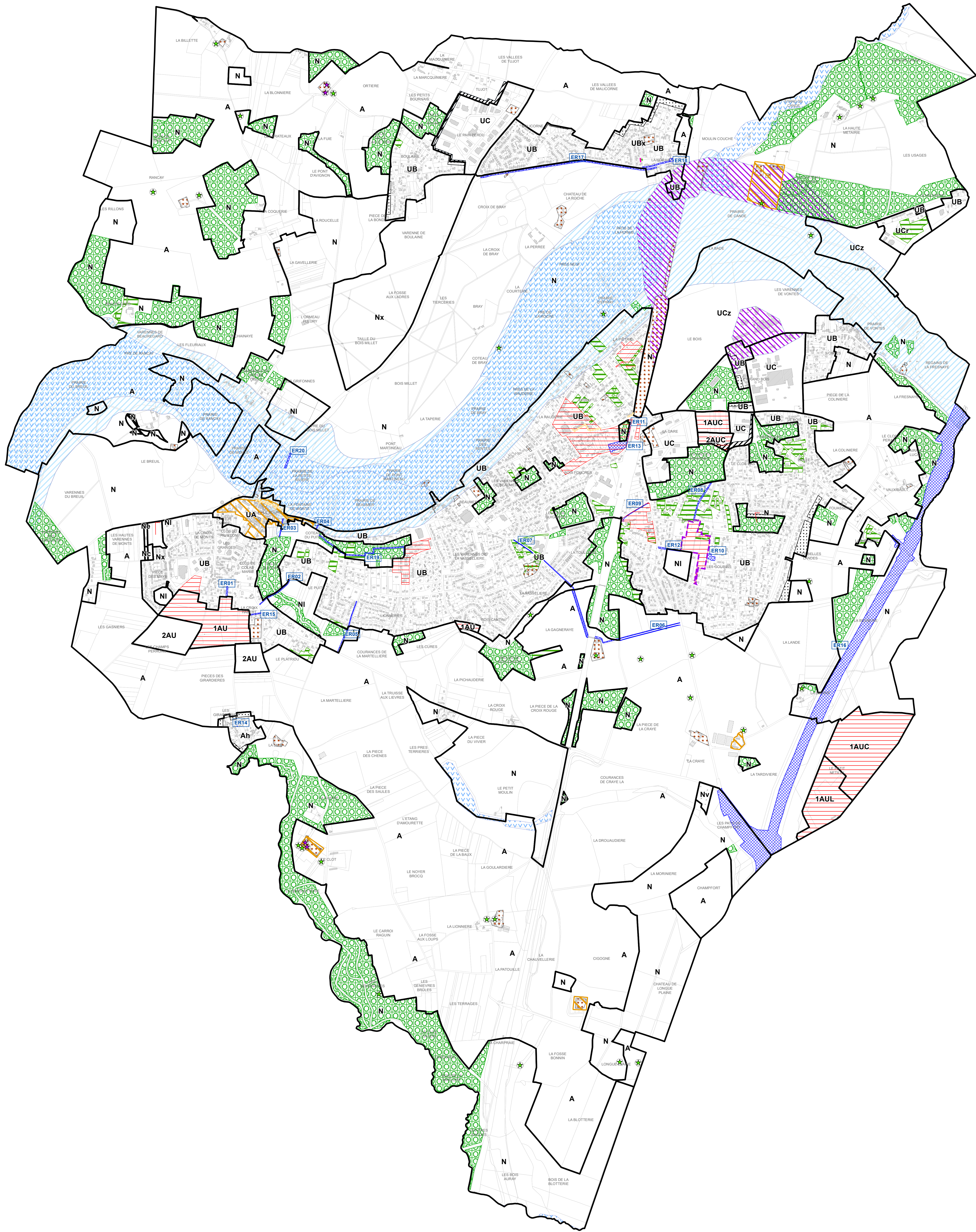
Zone agricole

- A : Zone agricole
- Ah : STECAL a vocation d'habitat situe en contexte agricole

Zone naturelle

- N : Zone naturelle et forestiere
- Nc : STECAL pour le remisage des caravanes
- Ne : STECAL a vocation d'activité économique
- Ni : STECAL a vocation de tourisme, loisirs, équipement, situe en contexte naturel
- Nv : STECAL a vocation d'accueil des gens du voyage
- Nx : STECAL correspondant a l'ancienne decharge

N°	Objet	Bénéficiaire
ER-1	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-2	Elargissement pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-3	Aménagement d'une voie de desserte	Commune
ER-4	Aménagement liaison piétonne	Commune
ER-5	Elargissement du CR n°77	Commune
ER-6	Elargissement du CR n°8	Commune
ER-7	Elargissement de la rue de la Vasselière	Commune
ER-8	Aménagement d'accès et liaison piétonne et vélo	Commune
ER-9	Elargissement de la rue de la Vasselière pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-10	Aménagement d'une voie de desserte du secteur du Bois Joli	Commune
ER-11	Elargissement de la rue G. Courteline	Commune
ER-12	Aménagement d'une voie de desserte	Commune
ER-13	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune
ER-14	Implantation d'un abri bus	Commune
ER-15	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-16	Mise en 2x3 voies de l'A10	Etat
ER-17	Elargissement de la rue des Noisetiers pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-18	Création d'un carrefour	Commune
ER-19	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-20	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune



0 0,25 0,5 0,75 1 Kilomètres

Commune de MONTS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage 2/4

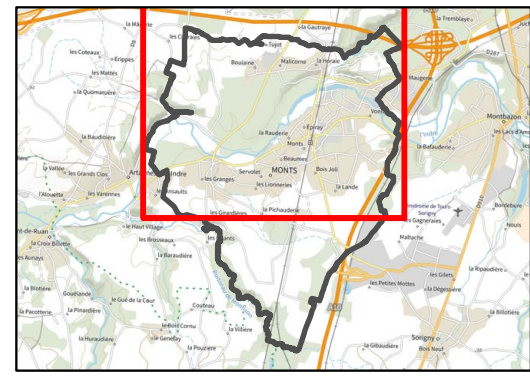
1:6 000

Vu pour être annexé à la délibération du 18 novembre 2025
approuvant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Monts
Le Maire,

APPROUVE LE : 18-11-2025

audicé
Val-de-Loire

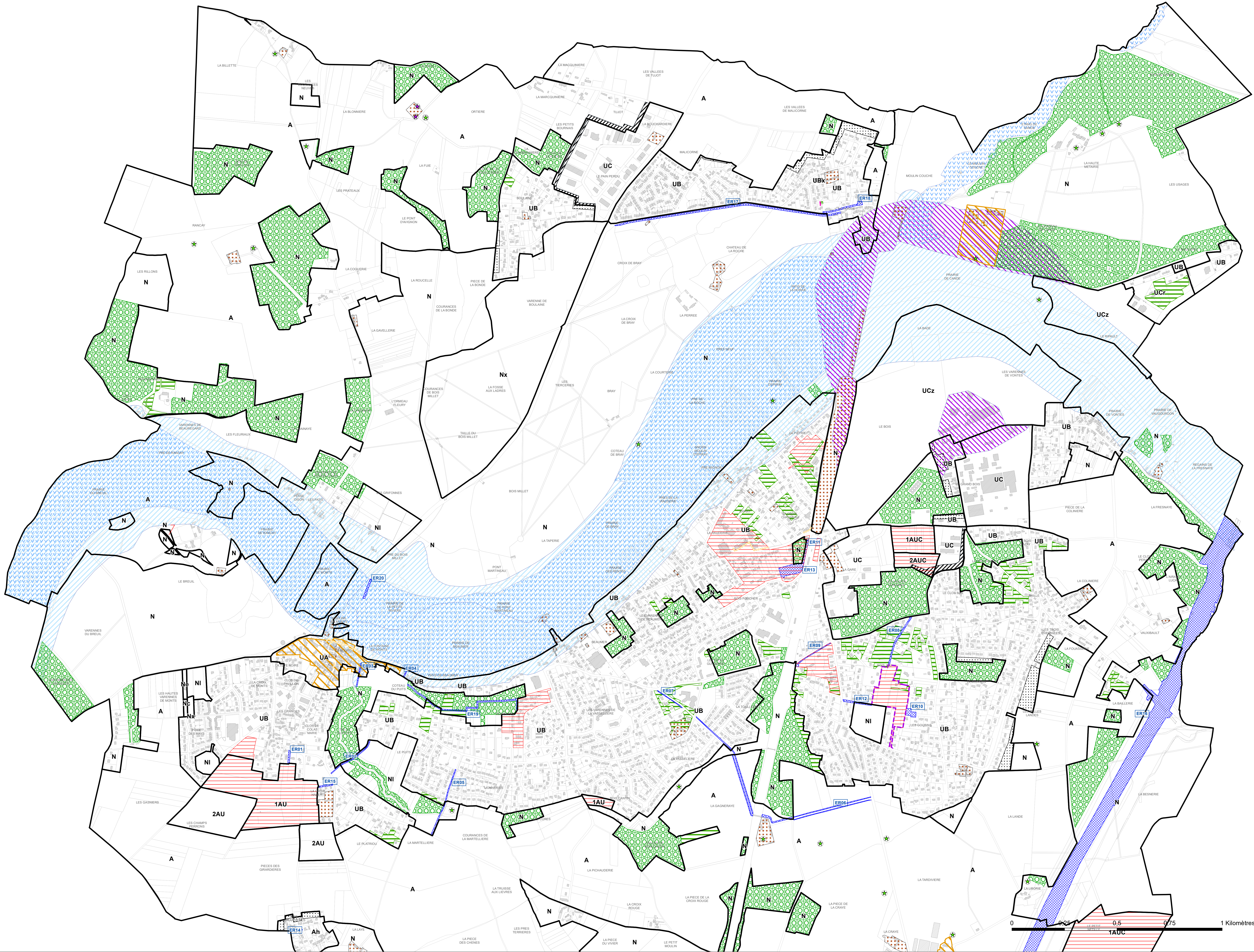


Légende

Prescriptions	
	Espace Boisé Classé à conserver ou à créer
	Élément de paysage à préserver
	Zone humide
	Patrimoine bâti à protéger
	Emplacement réservé
	Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
	Secteur avec interdiction de constructibilité
	Secteur avec conditions spéciales de constructibilité
	Permis de demolir
	Périmètre d'attente au titre du L151-41 du Code de l'Urbanisme
	Linéaire commercial protégé
	Linéaire avec conditions d'accès limitées
	Bâtiment susceptible de changer de destination
	Élément de paysage à préserver
Informations	
	Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la Vallée de l'Indre
	Polygone de CEA

Zone urbaine	
UA	: Zone urbaine à vocation mixte couvrant le bourg ancien
UB	: Zone urbaine mixte à vocation principale d'habitat couvrant les quartiers résidentiels récents
UBx	: Zone urbaine correspondant à une ancienne décharge
UC	: Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques
UCr	: Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques pour le développement d'un centre de recherche
UCz	: Zone urbaine à vocation principale d'activités économiques pour le site du CEA
Zone à urbaniser	
1AU	: Zone à urbaniser à court terme ou moyen terme à vocation principale d'habitat
1AUC	: Zone à urbaniser à court terme ou moyen terme à vocation d'activités économiques
1AUL	: Zone à urbaniser à court terme ou moyen terme à vocation de tourisme et de loisirs
2AU	: Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
2AUC	: Zone à urbaniser à long terme à vocation d'activités économiques
Zone agricole	
A	: Zone agricole
Ah	: STECAL à vocation d'habitat située en contexte agricole
Zone naturelle	
N	: Zone naturelle et forestière
Nc	: STECAL pour le remisage des caravanes
Ne	: STECAL à vocation d'activité économique
Ni	: STECAL à vocation de tourisme, loisirs, équipement, située en contexte naturel
Nv	: STECAL à vocation d'accueil des gens du voyage
Nx	: STECAL correspondant à l'ancienne décharge

N°	Objet	Bénéficiaire
ER-1	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-2	Élargissement pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-3	Aménagement d'une voie de desserte	Commune
ER-4	Aménagement liaison piétonne	Commune
ER-5	Élargissement du CR n°77	Commune
ER-6	Élargissement du CR n°8	Commune
ER-7	Élargissement de la rue de la Vasselière	Commune
ER-8	Aménagement d'accès et liaison piétonne et vélo	Commune
ER-9	Élargissement de la rue de la Vasselière pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-10	Aménagement d'une voie de desserte du secteur du Bois Joli	Commune
ER-11	Élargissement de la rue G. Courteine	Commune
ER-12	Aménagement d'une voie de desserte	Commune
ER-13	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune
ER-14	Implantation d'un abri bus	Commune
ER-15	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-16	Mise en 2x3 voies de l'A10	Etat
ER-17	Élargissement de la rue des Noisetiers pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-18	Création d'un carrefour	Commune
ER-19	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-20	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune



0 0,5 1 Kilomètres

Commune de

MONTS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage 3/4

1:5 000

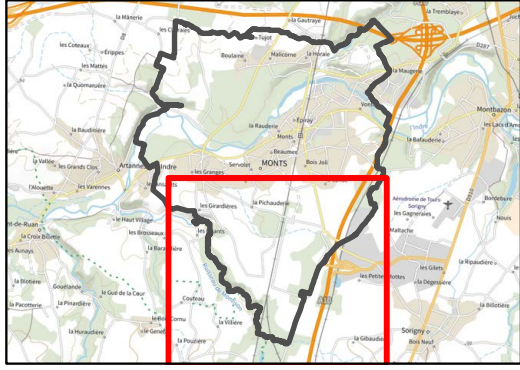
Vu pour être annexé à la délibération du 18 novembre 2025

approuvant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

Fait à Monts

Le Maire,

APPROUVE LE : 18-11-2025



Légende

Prescriptions



Espace Boisé Classé à conserver ou à créer



Élément de paysage à préserver



Zone humide



Patrimoine bâti à protéger



Emplacement réservé



Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)



Secteur avec interdiction de constructibilité



Secteur avec conditions spéciales de constructibilité



Permis de demolir



Périmètre d'attente au titre du L151-41 du Code de l'Urbanisme



Linéaire commercial protégé



Linéaire avec conditions d'accès limitées



Bâtiment susceptible de changer de destination



Élément de paysage à préserver

Informations



Plan de prevention des risques naturels previsibles d'inondation de la Vallee de l'Indre



Polygone du CEA

Zone urbaine

UA : Zone urbaine a vocation mixte couvrant le bourg ancien

UB : Zone urbaine mixte a vocation principale d'habitat couvrant les quartiers résidentiels récents

UBx : Zone urbaine correspondant a une ancienne decharge

UC : Zone urbaine a vocation principale d'activités économiques

UCr : Zone urbaine a vocation principale d'activités économiques pour le développement d'un centre de recherche

UCz : Zone urbaine a vocation principale d'activités économiques pour le site du CEA

Zone à urbaniser

1AU : Zone a urbaniser a court terme ou moyen terme a vocation principale d'habitat

1AUC : Zone a urbaniser a court terme ou moyen terme a vocation d'activités économiques

1AUL : Zone a urbaniser a court terme ou moyen terme a vocation de tourisme et de loisirs

2AU : Zone a urbaniser a long terme a vocation principale d'habitat

2AUC : Zone a urbaniser a long terme a vocation d'activités économiques

Zone agricole

A : Zone agricole

Ah : STECAL a vocation d'habitat situe en contexte agricole

Zone naturelle

N : Zone naturelle et forestiere

Nc : STECAL pour le remisage des caravanes

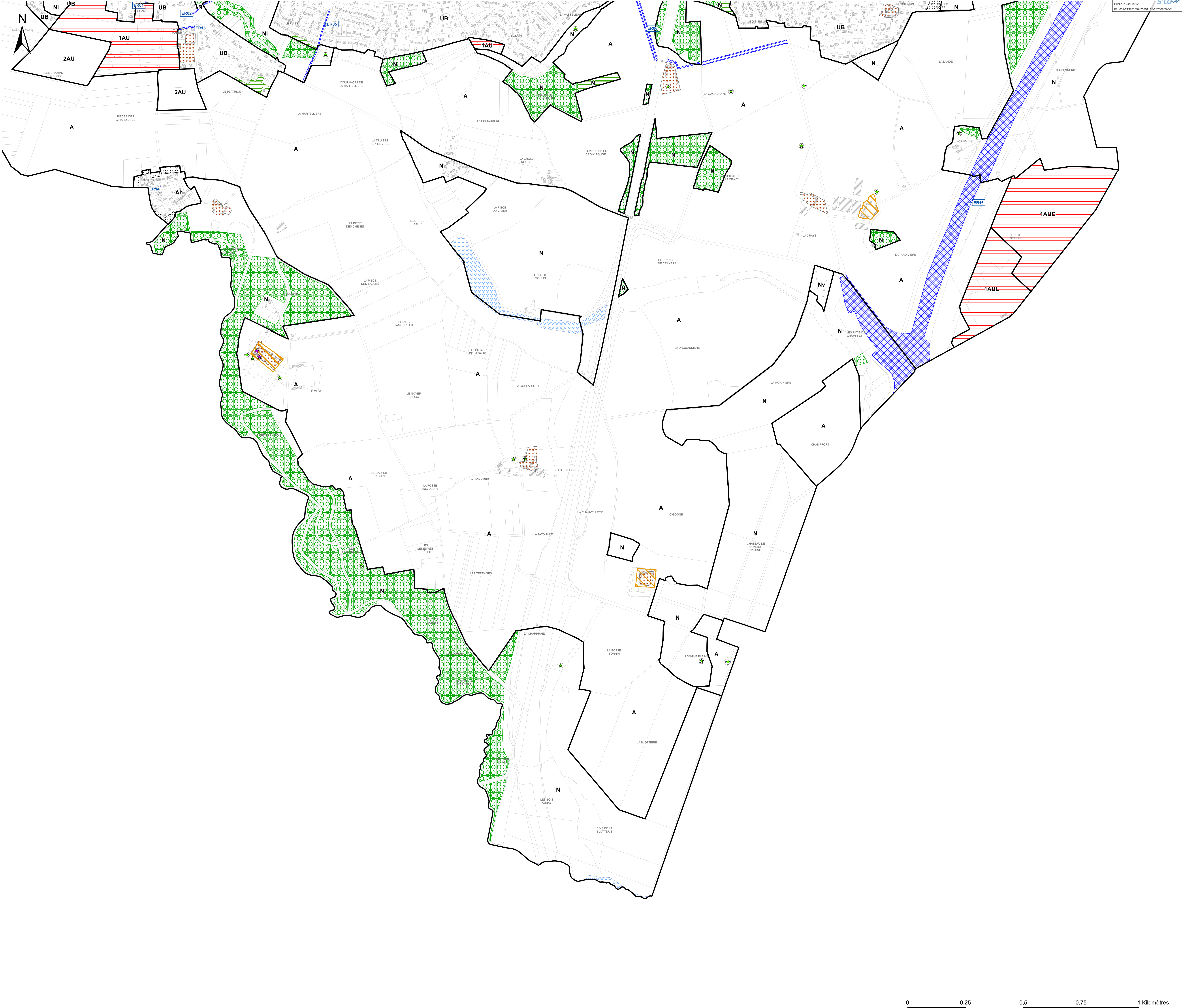
Ne : STECAL a vocation d'activité économique

Ni : STECAL a vocation de tourisme, loisirs, équipement, situe en contexte naturel

Nv : STECAL a vocation d'accueil des gens du voyage

Nx : STECAL correspondant a l'ancienne decharge

N°	Objet	Bénéficiaire
ER-1	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-2	Elargissement pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-3	Aménagement d'une voie de desserte	Commune
ER-4	Aménagement liaison piétonne	Commune
ER-5	Elargissement du CR n°77	Commune
ER-6	Elargissement du CR n°8	Commune
ER-7	Elargissement de la rue de la Vasselière	Commune
ER-8	Aménagement d'accès et liaison piétonne et vélo	Commune
ER-9	Elargissement de la rue de la Vasselière pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-10	Aménagement d'une voie de desserte du secteur du Bois Joli	Commune
ER-11	Elargissement de la rue G. Courteline	Commune
ER-12	Aménagement d'une voie de desserte	Commune
ER-13	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune
ER-14	Implantation d'un abri bus	Commune
ER-15	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-16	Mise en 2x3 voies de l'A10	Etat
ER-17	Elargissement de la rue des Noisetiers pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-18	Création d'un carrefour	Commune
ER-19	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-20	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune



Commune de

MONTS

PLAN LOCAL D'URBANISME

Plan de zonage 4/4

1:4 000

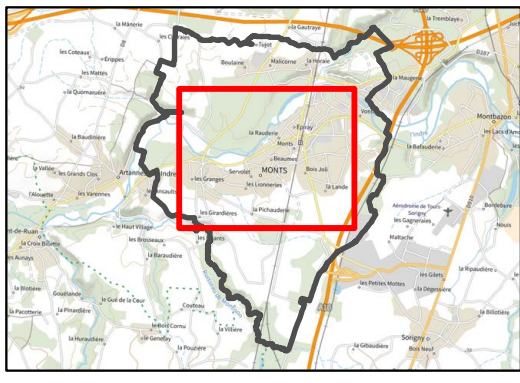
Vu pour être annexé à la délibération du 18 novembre 2025

approuvant la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme.

Fait à Monts

Le Maire,

APPROUVE LE : 18-11-2025



Légende

Prescriptions

Espace Boisé Classé à conserver ou à créer

Élément de paysage à préserver

Zone humide

Patrimoine bâti à protéger

Emplacement réservé

Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)

Secteur avec interdiction de constructibilité

Secteur avec conditions spéciales de constructibilité

Permis de demolir

Périmètre d'attente au titre du L151-41 du Code de l'Urbanisme

Linéaire commercial protégé

Linéaire avec conditions d'accès limitées

Bâtiment susceptible de changer de destination

Élément de paysage à préserver

Informations

Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondation de la Vallée de l'Indre

Polygone du CEA

Zone urbaine

UA : Zone urbaine a vocation mixte couvrant le bourg ancien

UB : Zone urbaine mixte a vocation principale d'habitat couvrant les quartiers résidentiels récents

UBX : Zone urbaine correspondant a une ancienne décharge

UC : Zone urbaine a vocation principale d'activités économiques

UCR : Zone urbaine a vocation principale d'activités économiques pour le développement d'un centre de recherche

UCZ : Zone urbaine a vocation principale d'activités économiques pour le site du CEA

Zone à urbaniser

1AU : Zone a urbaniser a court terme ou moyen terme a vocation principale d'habitat

1AUC : Zone a urbaniser a court terme ou moyen terme a vocation d'activités économiques

1AUL : Zone a urbaniser a court terme ou moyen terme a vocation de tourisme et de loisirs

2AU : Zone a urbaniser a long terme a vocation principale d'habitat

2AUC : Zone a urbaniser a long terme a vocation d'activités économiques

Zone agricole

A : Zone agricole

AH : STECAL a vocation d'habitat situe en contexte agricole

Zone naturelle

N : Zone naturelle et forestiere

Nc : STECAL pour le remisage des caravanes

Ne : STECAL a vocation d'activité économique

Ni : STECAL a vocation de tourisme, loisirs, équipement, situe en contexte naturel

Nv : STECAL a vocation d'accueil des gens du voyage

Nx : STECAL correspondant a l'ancienne décharge

N°	Objet	Bénéficiaire
ER-1	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-2	Élargissement pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-3	Aménagement d'une voie de desserte	Commune
ER-4	Aménagement liaison piétonne	Commune
ER-5	Élargissement du CR n°77	Commune
ER-6	Élargissement du CR n°8	Commune
ER-7	Élargissement de la rue de la Vasselière	Commune
ER-8	Aménagement d'accès et liaison piétonne et vélo	Commune
ER-9	Élargissement de la rue de la Vasselière pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-10	Aménagement d'une voie de desserte du secteur du Bois Joli	Commune
ER-11	Élargissement de la rue G. Courteline	Commune
ER-12	Aménagement d'une voie de desserte	Commune
ER-13	Aménagement d'une aire de stationnement	Commune
ER-14	Implantation d'un abri bus	Commune
ER-15	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-16	Mise en 2x3 voies de l'A10	Etat
ER-17	Élargissement de la rue des Noisetiers pour aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-18	Création d'un carrefour	Commune
ER-19	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune
ER-20	Aménagement liaison piétonne et vélo	Commune